



Problème avec le propriétaire

Par **N123**, le **22/01/2017** à **19:04**

Bonjour
Je sollicite votre bienveillance face à un problème et cela ne rends guère rassurant
J ai loué un studio de 26 m2 depuis Novembre 2015 en passant par une agence
Lors de ma visite l agence m a dit que les travaux seront fais et qu il n y a pas d humidité
Lors de l état des lieux le propriétaire n a fait aucun contrôle devant moi il a juste mis bon dans l ensemble et le reste des cases vides
Il me dit que si il y a un problème vous me le dites et j intervins
Mais le problème j ai fais constaté plusieurs dysfonctionnements et à ce jour toujours rien
Autre problème la locataire à côté de moi dont le propriétaire est le même
Cette locataire fait du bruit jour et nuit malgré mes nombreux appels et messages au propriétaire il refuse de faire et d agir
Il me dit qu il n est responsable de rien et il se contre fiche dès lois
J ai fait un courrier en lettre AR au propriétaire sur le bruit et les dysfonctionnements pas de retour
J ai fait un courrier AR au syndic il me dit qu il va faire un rappel à la loi
Mais elle continue
Je suis passé par la police et j attends pour le bruit
Mais que faire pour les réparations que le propriétaire ne veut pas faire ?
Une personne peut m aider
J ai décidé de partir de cette appartement
Quel conseils me donner et les précautions à prendre pour ne pas tomber dans un piège ?
Merci à vous

Par **Visiteur**, le **22/01/2017** à **19:40**

Bsr,
Vous avez raison, déménager est la solution.
Pour les précautions, vérifiez point par point avant l'état des lieux de sortie.

Par **N123**, le **22/01/2017** à **21:25**

Par ailleurs ces dysfonctionnements existé bien avant mon entrée

Par **Lag0**, le **23/01/2017** à **08:07**

[citation]Lors de l'état des lieux le propriétaire n'a fait aucun contrôle devant moi il a juste mis bon dans l'ensemble et le reste des cases vides [/citation]
Bonjour,
C'est votre première location ?
Sachez, pour l'avenir, qu'un état des lieux contradictoire se fait à deux, bailleur et locataire.
Pour un état des lieux d'entrée, le bailleur a intérêt à aller vite et ne pas noter les dégradations existantes (c'est le contraire pour un état des lieux de sortie), c'est donc au locataire de veiller à ce que tout soit vérifié et la moindre dégradation notée.